

ROLE DE L'ASSISTANT FAMILIAL STH

- Il identifie et rencontre pour un entretien toutes les familles et les élèves en logement provisoire (Students in Temporary Housing ou STH, ce qui implique entre autres, la conduite des entretiens d'admission ou de départ, la distribution et la collecte des questionnaires, et la mise à jour des fichiers d'admission et de départ.
- Informe l'ensemble des familles des STH, élèves et enfants ou adolescents dits unaccompanied (dont ni le père, ni la mère, ni un tuteur n'ont la garde physique), de leurs droits en matière d'éducation par la distribution de guides et d'affiches McKinney-Vento.
- Apporte une assistance aux familles des STH et aux enfants ou adolescents dits unaccompanied pour l'inscription et les transferts scolaires, ce qui implique entre autres, la prise de contact avec les responsables scolaires et le Bureau de placement au Bureau d'Inscription Scolaire (Office of Student Enrollment), et l'aide aux familles des STH et aux enfants ou adolescents dit unaccompanied à obtenir tous les documents nécessaires à l'inscription.
- Assure la coordination avec les écoles du Bureau de transport scolaire (Office of Pupil Transportation ou OPT) pour organiser le transport des élèves. Ceci comprend le suivi de l'embarquement et du débarquement par le bus scolaire aux centres d'accueil. Par ailleurs, il distribue, gère et assure le suivi de toutes les cartes de métro attribuées aux parents et utilisées pour accompagner leurs enfants à l'école.
- Assure les liens entre les écoles et les parents afin de répondre aux besoins éducatifs des enfants et jeunes STH.
- En collaboration avec le(s) Spécialiste(s) des affaires STH, il contrôle et améliore l'assiduité scolaire des élèves STH ; il aide au recrutement des parents STH pour les activités qui leurs sont destinées, et anime des activités périscolaires pour les enfants et jeunes STH.

ROLE DU RESPONSABLE STH (SPECIALISTE DES AFFAIRES STH)

- Il assure l'encadrement et apporte son soutien aux Assistants familiaux du Département de l'éducation ou DOE, basés aux centres d'accueil
- Organise des formations pour le personnel des centres d'accueil et des écoles pour promouvoir leur compréhension de la loi McKinney-Vento Act régissant les droits des jeunes sans domicile fixe et leur collaboration sur les meilleures pratiques, la résolution de problèmes et la planification stratégique.
- Se rend aux centres d'accueil du borough local pour s'assurer que les nécessités de base (ex. le matériel scolaire, transport, etc.) et les services éducatifs et consultatifs supplémentaires sont mis à la disposition des élèves et leurs familles.
- Apporte son soutien aux établissements scolaires en proposant des ressources pouvant fournir des services plus complets aux élèves en logement temporaire et garantir que les élèves reçoivent les services de soutien auxquels ils ont droit
- Assure la liaison avec d'autres responsables du borough et autres spécialistes des affaires des STH pour aider à la coordination des programmes pour élèves en logement temporaire et s'assurer que ceux qui fréquentent l'école dans un district ou borough particulier et vivent dans un autre continuent à recevoir des services compréhensifs.
- Travaille avec d'autres professionnels du personnel de l'Action en faveur des Jeunes du réseau « les enfants d'abord » (Children First Network) ou CFN afin d'identifier les domaines spécifiques dans lesquels des services supplémentaires en faveur des élèves en logement temporaire sont demandés ou dans lesquels les responsabilités ne sont pas assumées de manière adéquate.
- Travaille avec les directeurs d'école pour garantir que la composante STH du Plan consolidé de développement de la jeunesse et de l'école soit réalisée et mise en œuvre et qu'elle soit de la plus haute qualité.
- Représente les intérêts de ses clients dans les écoles et dans les communautés voisines.

ROLE DU RESPONSABLE STH AU CFN

- Il apporte son soutien aux écoles du réseau CFN en proposant des ressources pouvant fournir des services plus complets aux élèves en logement temporaire et garantir que les élèves reçoivent les services de soutien auxquels ils ont droit.
- Travaille avec d'autres professionnels des Bureaux centraux ainsi qu'avec les Bureaux du borough et le personnel STH basé dans les centres d'accueil.
- Représente les intérêts de ses clients dans les écoles et dans les communautés voisines.
- Identifie les besoins d'assistance des élèves et connecte les écoles CFN aux services et appuis adéquats.
- Assiste les écoles en créant et en améliorant des partenariats avec des organismes qui fournissent des ressources et des services supplémentaires aux élèves et aux familles.
- Travaille avec les directeurs d'école pour garantir que la composante STH du Plan consolidé de développement de la jeunesse et de l'école soit réalisée et mise en œuvre et qu'elle soit de la plus haute qualité.
- Organise la formation professionnelle du personnel basé aux écoles du réseau CFN en ce qui concerne les élèves en logement temporaire.

ROLE DU RESPONSABLE STH DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

- Il est responsable des élèves en logement provisoire et se charge du suivi et de la mise en œuvre des services d'intervention et de soutien conformément à la loi McKinney-Vento.
- Maintien un dossier tout au long de l'année scolaire où sont conservés les rapports ATS qui contiennent les noms de élèves en logement temporaire et la liste des services qui leurs sont proposés et qui sont financés par les fonds alloués en vertu de la Partie A du Titre I. Il représente l'école en participant chaque année aux séances de formation conformément à la loi McKinney-Vento.
- Travaille avec la Secrétaire chargée des effectifs (Pupil Accounting Secretary) afin d'identifier les élèves qui ont besoin d'appuis et services.
- Informe le personnel scolaire (ex. les enseignants chargés du suivi de la présence des élèves en cours, les secrétaires chargées des effectifs, etc.) sur les services d'orientation aux élèves en logement provisoire et lui communique les ressources obtenues pendant les séances de formation.
- Travaille avec d'autres professionnels responsables comme le spécialiste des affaires STH au niveau du borough ainsi que le personnel responsable des affaires STH de centre d'accueil et le personnel scolaire.
- Aide les famille/élèves en logement provisoire en leur proposant des solutions et en les orientant vers des ressources.
- Travaille avec les directeurs d'école pour garantir que la composante STH du Plan consolidé de développement de la jeunesse et de l'école soit réalisée et mise en œuvre et qu'elle soit de la plus haute qualité